

Fabrique d'église - Saint-Nicolas (Bruxelles) - Budget 2020

Rapport officiel

Siège social:
Rue Marché aux Herbes 1A
1000 Bruxelles

Ville de Bruxelles
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

Le trésorier

Oliver Jehin

0475/51 57 00

ojehin@msn.com

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 14/03/2019
- Pour le calcul du résultat présumé 2019: le budget initial 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 21/06/2018

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçu à la Commune:
- Reçu à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Commune:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2019 (budget 2020)

Le calcul du résultat présumé de 2019 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 14/03/2019
- le budget initial 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 21/06/2018

Actif		Passif	
Boni du compte 2018	211.648,30	Déficit du compte 2018	
Boni du budget 2019 (après modifications éventuelles)	550,00	Déficit du budget 2019 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2019		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2019	288.266,39
Total A	212.198,30	Total B	288.266,39
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			-76.068,09
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			268.825,47
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			192.757,38

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.

Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2019 (76.068,09 euros en négatif) a été révisé par le trésorier: le montant après révision est de 192.757,38 en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2020.

Motifs des changements proposés:

Changement du montant de l'article R20 du budget 2019 sur la base du montant calculé par le logiciel et pas de prise en compte du boni du budget 2019

Observations et explications

Ce budget est le premier présenté à partir du logiciel Religiosoft et comporte dès lors une nomenclature légèrement différente.

A l'article D50, le rapport mentionne "dépenses diverses" pour plusieurs sous articles, à savoir :

- 50 I (loyer coffre)
- 50 J (secrétariat social, frais de gestion)
- 50 K (frais divers)
- 50 L (indemnités bénévoles)
- 50 M (brochures histoire patrimoine)

Handwritten signature in blue ink, followed by the date 20/06/2019 and the page number 3/9.

RECETTES	Compte 2018		Budget 2020		Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES		783.409,27		387.257,38		
R01. Loyers de maisons	R01.	179.687,54		185.000,00		
R02. Fermages de biens en argent	R02.					
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent	R03.					
R04. Rentes foncières en argent	R04.					
R05. Rentes en nature, évaluation en argent	R05.					
R06. Revenus des fondations, rentes	R06.					
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	R07.					
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque	R08.					
R09. Intérêts en rentes sur l'Etat	R09.					
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne	R10.					
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	R11.					
R12. Coupes de bois	R12.					
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.	R13.					
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	R14.					
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	R15.	9.610,70		9.500,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	R16.	120,00				
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	R17.					
R18. Autres recettes ordinaires	R18.					
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	R18A.					
R18B. Prélèvement professionnel retenu à la source	R18B.					
R18C. Divers (recettes ordinaires)	R18C.					
R18D. Divers (recettes ordinaires)	R18D.					
R18E. Divers (recettes ordinaires)	R18E.	29,52				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES		593.961,51		192.757,38		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	R19.	307.657,11				
R20. Boni présumé de l'exercice précédent	R20.			192.757,38		
R21. Emprunts	R21.					
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.	R22.					
R23. Remboursements de capitaux	R23.					
R24. Donation, legs	R24.	5.665,65				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune	R25.	37.286,47				
R26. Subsidés extraordinaires de la Région de Bruxelles-Capitale	R26.	230.786,05				
R27. Subsidés extraordinaires de l'Etat	R27.					
R28. Autres (recettes extraordinaires)	R28.					
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte	R28A.					
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte	R28B.					
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.	1.703,67				

[Handwritten signatures and initials]

R28D. Divers (recettes extraordinaires)

R28D.

Compte 2018

Budget 2020

Montants
recifés par
l'Evêché

Montants
recifés par la
Commune

10.862,56

RÉCAPITULATION - RECETTES

Recettes ordinaires	189.447,76	194.500,00
Recettes extraordinaires	593.961,51	192.757,38
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	783.409,27	387.257,38

dm

MS

DÉPENSES
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES
PAR L'ÉVÊQUE

Compte 2018 571.760,97
 Budget 2020 387.257,38

Montants
 rectifiés par
 l'Évêché

Montants
 rectifiés par la
 Commune

Objets de consommation			
D01. Pain d'autel	D01.	1.005,18	1.000,00
D02. Vin	D02.	217,17	300,00
D03. Cire, encens et chandelles	D03.	885,05	1.000,00
D04. Huile pour lampes ardentes	D04.		
D05. Éclairage	D05.	2.716,72	4.000,00
D06. Autres	D06.		
D06A. Combustible chauffage	D06A.	11.017,23	15.500,00
D06B. Eau	D06B.	500,80	1.100,00
D06C. Divers (objets de consommation)	D06C.	234,23	1.000,00
D06D. Divers (objets de consommation)	D06D.	2.554,03	3.000,00

Entretien du mobilier

D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.		500,00
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.	1.187,50	1.000,00
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.	20,00	300,00
D10. Nettoyement de l'église (produits)	D10.	2.044,11	3.000,00
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.		
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.		
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.		

Autres frais nécessaires à la célébration du culte

D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.	845,50	500,00
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.	116,00	1.000,00
D14. Achat de linge d'autel ordinaire	D14.	405,00	1.000,00
D15. Achat de livres liturgiques ordinaires	D15.	11,00	600,00

CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE

I. Dépenses ordinaires

Gages et traitements (montants bruts)

D16. Traitement brut du clerc	D16.		
D17. Traitement brut du sacristain	D17.		
D18. Traitement brut des chantres	D18.	775,00	1.500,00
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	11.802,13	12.000,00
D20. Traitement brut du souffleur	D20.		
D21. Traitement des enfants de chœur	D21.		
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.		
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.		
D24. Traitement brut du bedeau	D24.		

184.941,39 **344.186,03**



		Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Traitement brut du suisse	D25.				
D26. Traitement d'autres employés	D26.	31.004,55	40.000,00		
Réparation et entretien					
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	43.933,41	29.000,00		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.		500,00		
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.				
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	4.160,21	15.000,00		
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	23.278,32	27.600,00		
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.		1.000,00		
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	216,93	300,00		
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.				
D35. Entretiens et réparations autres	D35.				
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.				
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.				
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.				
D35D. Divers (réparations d'entretiens)	D35D.	771,30	1.000,00		
Dépenses diverses					
D36. Supplément de traitement au curé	D36.				
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.				
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.	1.320,00	1.400,00		
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.				
D40. Visites décanales	D40.				
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	9.000,00	9.500,00		
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.				
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.				
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.	37,70			
D45. Papiers, plumes, encre, registres de la fabrique, fournitures de bureau etc.	D45.	127,27	500,00		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	40,55	200,00		
D47. Contributions	D47.	15.893,47	18.000,00		
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	16.168,29	18.200,00		
D49. Fonds de réserve	D49.		132.586,03		
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.				
D50A. Charges sociales	D50A.	16.581,79	20.000,00		
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.	3.529,15	5.000,00		
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.				
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.		180,00		
D50E. Assurance loi	D50E.		120,00		
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.				
D50G. Médecine du travail	D50G.				

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D50H. SABAM	D50H.	68,00	100,00	
D50I. Divers (dépendances diverses)	D50I.	360,00	400,00	
D50J. Divers (dépendances diverses)	D50J.	2.534,78	2.600,00	
D50K. Divers (dépendances diverses)	D50K.	37,66	500,00	
D50L. Divers (dépendances diverses)	D50L.	3.300,88	4.000,00	
D50M. Divers (dépendances diverses)	D50M.		3.000,00	
D50N. Divers (dépendances diverses)	D50N.			
II. Dépenses extraordinaires		363.060,06	8.271,35	
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	D51.			
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent	D52.			
D53. Placement de capitaux	D53.			
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	D54.			
D55. Décoration et embellissement de l'église	D55.			
D56. Grosses réparations, construction de l'église	D56.			
D57. Grosses réparations du cimetière	D57.			
D58. Grosses réparations du presbytère	D58.			
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	D59.	113.547,88		
D60. Frais de procédure	D60.	3.669,62		
D61. Autres dépenses extraordinaires	D61.	245.842,56	8.271,35	
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62.			
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62A.			
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62B.			
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63.			
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63A.			
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63B.			
RÉCAPITULATION - DEPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Évêque		23.759,52	34.800,00	
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires		184.941,39	344.186,03	
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires		363.060,06	8.271,35	
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES		571.760,97	387.257,38	






	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	189.447,76	194.500,00		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	0,00		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	593.961,51	192.757,38		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	307.657,11	192.757,38		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	783.409,27	387.257,38		
TOTAL - DEPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	23.759,52	34.800,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-1)	184.941,39	344.186,03		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-1)	363.060,06	8.271,35		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	571.760,97	387.257,38		
RÉSULTAT (excédent / mail)	211.648,30	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 22/06/2019

Le trésorier


Olivier Jehin

Les membres

